

CONSEIL SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2026

2026-003 : BUDGET PRIMITIF 2026, COTISATIONS DES EPCI MEMBRES ET DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPE

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
11	4	3	13	18

Présents

ACCM : Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Robert ISNARD (suppléant), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Clothilde MADELEINE (suppléante), Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Christiane SALLE (suppléante)

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI ;

TPA : Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Patrick MARCON (suppléant),

Absents excusés

ACCM : Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Laurie PONS, Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Madame Aline PELISSIER,

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ;

Procurations : Monsieur Julien BESANCON à Monsieur Robert ISNARD, Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT, Madame Séverine DELLANEGRA à Madame Christiane SALLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Considérant le Rapport d'orientations budgétaires présenté pour débat et adoption à la séance du jour,

Considérant, le calendrier budgétaire établi par le PETR qui prévoit l'adoption du budget 2026 ors du Conseil syndical du 24 février prochain,

Il est proposé de fixer le montant des cotisations 2026 pour chacun des EPCI membres. Ainsi, conformément à l'article 15 de ses statuts, la répartition des charges est fixée au prorata des populations.

La population prise en compte résulte de la population totale du Recensement Général de la Population dont les données sont entrées en vigueur.

Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Population municipale 2019	Compétence SCOT	Compétence PCAET	Mission Agriculture-alimentation	Mission Tourisme	Mission Conseil de développement	Administration générale	Programme LEADER	Cotisations totales
Arles	52 857	50 657,78 €	35 070,77 €	77 935,05 €	58 451,29 €	21 377,88 €	146 182,48 €	22 196,69 €	411 872 €
Boulbon	1 513								
Saint-Martin de Crau	13 321								
St-Pre. de Mézoargues	212								
Saintes-Maries-Mer	2 567								
Tarascon	15 153								
Total de la population	85 623								
% de la population totale	49,33%								

Communauté de communes Vallée-des-Baux-Alpilles	Population municipale 2019	Compétence SCOT	Compétence PCAET	Mission Agriculture-alimentation	Mission Tourisme	Mission Conseil de développement	Administration générale	Programme LEADER	Cotisations totales
Aureille	1 537	16 680,04 €	11 547,72 €	25 661,60 €	19 246,20 €	7 039,07 €	48 133,36 €	7 308,68 €	135 617 €
Eygalières	1 915								
Fontvieille	3 718								
Le Paradou	2 010								
Les Baux de Provence	368								
Mas Blanc les Alpilles	527								
Mauissane les Alpilles	2 306								
Mouriès	3 466								
Saint-Etienne-du-Grès	2 512								
Saint-Rémy de Provence	9 834								
Total de la population	28 193								
% de la population totale	16,24%								

Terre de Provence Agglomération	Population municipale 2019	Compétence SCOT	Compétence PCAET	Mission Agriculture-alimentation	Mission Tourisme	Mission Conseil de développement	Administration générale	Programme LEADER	Cotisations totales arrondies
Barbentane	4 217	35 359,61 €	24 479,73 €	54 399,40 €	40 799,55 €	14 921,96 €	102 055,75 €	15 494,63 €	287 511 €
Cabannes	4 499								
Châteaurenard	15 665								
Eyragues	4 563								
Graveson	4 950								
Maillane	2 579								
Mollégès	2 606								
Noves	5 925								
Orgon	3 072								
Plan d'Orgon	3 476								
Rognonas	4 131								
Saint-Andiol	3 244								
Verquière	843								
Total de la population	59 770								
% de la population totale	34,43%								
Total	173 586	102 700,00 €	71 100,00 €	158 000,00 €	118 500,00 €	43 340,00 €	296 360,00 €	45 000,00 €	835 000 €

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

1. **ARRETER** les cotisations des trois intercommunalités membres du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour l'année 2026 telles que mentionnées ci-dessus ;
2. **ADOPTER** le montant des cotisations pour chaque intercommunalité membre tel que détaillé dans le tableau ci-après annexé à la délibération ;
3. **PRECISER** que les recettes correspondantes sont portées au budget de l'exercice 2026 du PETR ;
4. **SOLLICITER** le versement des cotisations par anticipation à l'adoption du budget 2026 ;
5. **AUTORISER** le Président à engager tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président